PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL DE LA MRC DE LOTBINIÈRE TENUE LE 28 JUIN 2023, À 8 H 30 HEURES À LAURIER-STATION.

Sont présents à cette séance :

Saint-Janvier-de-Joly / Bernard Fortier Dosquet / Yvan Charest Laurier-Station / Huguette Charest Leclercville / Denis Richard Lotbinière / Jean Bergeron N.D.S.C.D'Issoudun / Annie Thériault Saint-Agapit / Yves Gingras Saint-Antoine-de-Tilly / Richard Bellemare Saint-Apollinaire / Jonathan Moreau Sainte-Agathe-de-Lotbinière / Gilbert Breton Sainte-Croix / Stéphane Dion Saint-Édouard-de-Lotbinière / Denise Poulin Saint-Flavien / Éric Lepage, maire suppléant Saint-Gilles / Robert Samson Saint-Narcisse-de-Beaurivage / Denis Dion Saint-Patrice-de-Beaurivage / Samuel Boudreault Saint-Sylvestre / Nancy Lehoux Val-Alain / Daniel Turcotte

Est absent à cette séance :

Saint-Flavien / Normand Côté

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte sous la présidence de monsieur Daniel Turcotte, préfet et maire de Val-Alain. Stéphane Bergeron, directeur général et greffier-trésorier, assiste également à cette séance.

L'avis de convocation a été notifié, tel que requis par le Code municipal, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la présente séance.

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

148-06-2023

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres conviennent avoir reçu l'ordre du jour. Il est proposé par Monsieur Robert Samson, appuyé par Madame Annie Thériault et résolu d'adopter l'ordre du jour.

- 01 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 02 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 03 PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC
- 04 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT LOCAL
 - **04.01** Adoption du règlement no. 341-2023 modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro 127-2002
- 05 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE
- 03 PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC
- 04 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

149-06-2023

04.01 - Adoption du règlement no. 341-2023 modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro 127-2002

Attendu que le RCI numéro 127-2002 a été adopté le 13 mars 2002 et est entré en vigueur le 8 mai 2002;

Attendu que les dispositions permettant de régir l'implantation des éoliennes sur le territoire de la MRC de Lotbinière ont été ajoutées au RCI via le règlement 192-2006;

Attendu que les dimensions des pales d'éoliennes ont augmenté de manières substantielles au cours des dernières années;

Attendu qu'il y a lieu d'ajuster les distances requises entre le bout d'une pale d'éolienne et une limite de propriété;

Attendu qu'avis de motion a été donné le 14 juin 2023, conformément aux dispositions du Code Municipal;

Attendu que tous les membres ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Monsieur Denis Richard, appuyé par Monsieur Yves Gingras et résolu d'adopter le règlement no. 341-2023 « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NUMÉRO 127-2002 ».

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

150-06-2023	05 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE		
	Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu la levée la séance à 8 h 36.		
	Le préfet	Le directeur général	
	Je, Daniel Turcotte, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.		